

Lyon, le 27 mai 2020

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
A
Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement des lycées et des collèges
Mesdames, Messieurs les directeurs des
écoles

S/c de Madame l'inspectrice d'académie,
Messieurs les inspecteurs d'académie –
directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale de l'Ain, de la Loire et
du Rhône



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat

Délégation académique aux arts
et à la culture

Affaire suivie par
Valérie Perrin
Téléphone
04 72 80 64 41
Courriel
daac@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

L'ouverture de l'appel à projets EAC 2020-2021 qui intervient dans ce contexte exceptionnel du confinement imposé par la crise sanitaire est porteur de plusieurs modifications et changements dans nos pratiques.

S'il s'appuie sur un nouvel outil national : **ADAGE** (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle), un nouveau calendrier, l'appel à projets, ouvert au premier et du second degré de l'académie, l'appel à projets poursuit néanmoins les mêmes objectifs que les années passées.

L'article L. 121-6 du code de l'Éducation institue l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves.

Ce texte définit le parcours qui, pour tous les élèves, tout au long de leur scolarité, joue un rôle décisif dans la lutte contre les inégalités, l'acquisition d'une culture commune et l'éducation au vivre ensemble.

Je tiens particulièrement à cette dimension du rôle de l'École et j'entends réaffirmer l'importance accordée au développement d'une politique académique d'éducation artistique et culturelle concertée entre les différents cycles et parcours de formation et au service de la réussite de tous les élèves.

L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 constitue le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle. Il instaure le cadre commun pour l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle. Il fixe les objectifs de formation et les repères de progression associés pour construire ce parcours afin d'en assurer la cohérence – entre enseignements artistiques et actions éducatives - et sa continuité.

Vous retrouverez ce texte à l'adresse ci-dessous :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

La circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 définit les principes et les modalités de mise en oeuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle. L'ambition est de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier.

Ce parcours est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle.

Par ailleurs, inscrit dans le territoire et conçu autour d'un partenariat artistique ou culturel, le parcours se construit de préférence autour des ressources locales et de ses acteurs et

privilégie la démarche de projet. Nous serons attentifs à ce que les établissements qui sont couverts par une convention territoriale EAC ou par un PTEAC prennent connaissance des propositions et s'inscrivent le plus possible dans ces dynamiques territoriales.

Les projets d'éducation artistique et culturelle concernent tous les domaines artistiques et culturels, y compris la culture scientifique et l'éducation au développement durable. Les projets s'appuient sur les trois « piliers » de l'éducation artistique et culturelle (rencontres, pratiques et connaissances).

Pour l'année scolaire 2019-2020, l'appel à projets fera l'objet d'une saisie en ligne, son accès se fera par ARENA/scolarité.

**Le serveur sera ouvert du 5 juin au 21 septembre minuit.
Il n'y aura donc qu'un seul appel à projets.**

La validation du chef d'établissement se fait pendant l'appel à projets et avant le 21 septembre.

Pourront être financés :

- Les projets répondant au cahier des charges, disponible sur le site de la DAAC dans la rubrique : Appel à projets. Cahier des charges.
- Les projets de pôle territorial d'éducation artistique et culturelle, inter-degré, inter-cycles ou inter établissements.
- Les projets co-construits dans le cadre des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle.
- Tous les dispositifs existants (classe à PAC, atelier de pratique) ainsi que des projets partenariaux ne rentrant pas dans le cadre strict de ces dispositifs ont vocation à être présentés.

Des documents d'accompagnement et d'aide à la saisie seront à votre disposition sur le site de la DAAC à l'adresse suivante :

<http://daac.ac-lyon.fr/adage.php>

J'attire votre attention sur le fait que les actions validées définitivement par vos soins ne pourront faire l'objet d'un correctif et seront les seules à être étudiées en commission.

Je vous remercie d'associer le professeur référent culture de l'établissement que vous dirigez à cette réflexion.

Je vous demanderai de bien vouloir indiquer dans la présentation du projet que vous soumettrez si celui-ci est le **report** d'un projet 2019-2020 annulé (pour cause de crise sanitaire), soit la **poursuite** d'un projet 2019-2020 entamé mais non achevé (pour cause de crise sanitaire).

Chaque établissement a reçu –via le professeur référent-culture, collègue et lycée- **un formulaire individualisé** pour réaliser une enquête de situation la plus précise possible des projets 2019-2020.

Le service de la Délégation Académique aux Arts et à la Culture est à votre disposition pendant toute la campagne de saisie de l'appel à projets pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans la rédaction des projets.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et votre investissement pour faire vivre à tous nos jeunes des expériences et des projets d'éducation artistique et culturelles enrichissants et épanouissants.



Olivier Dugrip